

0830148K
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MAURICE GENEVOIX
BOULEVARD DES ARMARIS
83100 TOULON
Tel : 0494273021

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres de la CP : 11

Quorum : 6

Nombre de présents : 6

La commission permanente

Convoquée le : 13/06/2017

Réunie le : 26/06/2017

Sous la présidence de : Christian Gueguen

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le code des marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 24/11/2015 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention Centre Social.

Convention entre le Centre social de Ste-Musse et le collège M. GENEVOIX dans le cadre des échanges d'informations concernant la scolarité et le comportement d'élèves du collège.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0